



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0066

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblées générales et Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0066**

commission principale :

objet : **Assemblées générales et Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

La société des Aéroports de Lyon (ADL) est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance, depuis le 6 mars 2007.

L'objet de la société est, en France et à l'étranger, la réalisation, le développement, le renouvellement, l'entretien, l'exploitation, la gestion et la promotion des terrains, ouvrages, bâtiments, installations, matériels, réseaux et services de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et de l'aéroport Lyon-Bron.

Les aéroports de Lyon constituent un enjeu stratégique pour le développement global de la métropole lyonnaise : ils représentent un atout majeur pour le développement des entreprises locales, pour l'aménagement du territoire ainsi que pour le rayonnement national et international de l'agglomération lyonnaise. Ils contribuent également à répondre à une demande croissante de mobilité de la part des citoyens et entreprises de la Région, ainsi qu'à renforcer la vocation touristique du territoire.

Ainsi, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, par délibération du 12 février 2007, d'entrer dans l'actionnariat de la société à hauteur de 5 %.

**Modalités de représentation**

La Métropole de Lyon, se substituant à la Communauté urbaine, doit donc désigner son représentant permanent aux assemblées générales de la société et au sein du Conseil de surveillance ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur Gérard Collomb pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein des assemblées générales et du Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon (ADL).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**